AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
Commune de BULLY (69)

En exécution de l'arrêté 2025-38 de Monsieur le Maire de Bully, une enquête publique portant sur la révision générale du PLU de la commune de Bully aura lieu pendant 33 jours consécutifs :

Objet et dates de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bully du Lundi 12 Mai 2025 à 9 h 00 au vendredi 13 juin 2025 à 18 h 00.

L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de Bully aura compétence pour prendre la décision d'approbation du nouveau plan local d'urbanisme révisé, éventuellement modifié.

Identité de la personne responsable du projet :

Des informations pourront être demandées en Mairie de Bully auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire de la commune.

Nom du commissaire enquêteur et permanences :

Monsieur Hervé FIQUET, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Lyon. accueillera le public en Mairie de Bully afin de recevoir les observations et propositions écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 12 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 31 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 04 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 13 juin 2025 de 15 h 00 à 18 h 00

Consultation du dossier d'enquête publique et contribution :

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BULLY ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la Mairie – 1 Allée du Vingtain 69210 BULLY. Il sera consultable pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil, du lundi 12 mai 2025 à 9h00 au vendredi 13 juin 2025 à 18 h 00.

Le dossier du PLU de la commune de Bully sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique, via Internet à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bully

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé à l'accueil de la Mairie , 1 Allée du Vingtain 69210 BULLY,
- par écrit à : Monsieur le commissaire-enquêteur – PLU – Révision générale, Mairie de Bully, 1 Allée du Vingtain 69210 BULLY,
- par voie électronique : revision-plu-bully@mail.registre-numerique.fr,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bully,
- soit les remettre au commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire et au Tribunal administratif son rapport et ses conclusions qui seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune de Bully pendant un délai d'un an.